

Documents en annexe

Annexe 1 **Liste des membres de la Mission**

Annexe 2 **Programme d'étude**

Annexe 3 **Liste des personnes concernées**

Annexe 4 **Procès-verbal des discussions**
(Mémorandum)

Annexe 5 **Liste des documents collectés**

Annexe 1

Liste des membres de la Mission

	NOM	Tâche / Position	Affiliation
①	M. Ryouhei WATANABE	Chef de Projet / Planification d'exécution • Calculs I	KEI
②	M. Hidetaka SAGARA	Conception des ponts I	KEI (Auxiliaire)
③	M. Sou YAMAJUKU	Planification d'exécution • Calculs II	KEI
④	M. Yasushi AOKI	Conception des ponts II	KEI (Auxiliaire)
⑤	M. Gentaro SUZUKI	Interprète (français)	KEI (Auxiliaire)

Annexe 2

Programme d'étude

Programme			Chef du Projet / Planification d'exécution, Calcul I	Dessin des ponts I	Interprète (français)	Planification d'exécution, Calculs II
	Mois	Jour	Ryouhei WATANABE	Yasushi AOKI	Gentaro SUZUKI	Sou YAMAJUKU
1	Septembre	22	Samedi	Tokyo (11h10) → Paris (16h40) JL405		
2		23	Dimanche	Paris (16h30) → Dakar (20h15) AF718		
3		24	Lundi	Visite de courtoisie à JICA (9h00), à ADJ (10h30), à MIA (14h00)		
4		25	Mardi	Dakar (15h45) → Bamako (17h15) V7 730		
5		26	Mercredi	Visite de courtoisie à DNR (9h00), Concertation avec DNR (10h00), Collecte de données		
6		27	Jeudi	Etude du site (pont de Balé) en compagnie de DNR		
7		28	Vendredi	Etude du site (pont de Balé) en compagnie de DNR, Collecte de données		
8		29	Samedi	Discussion au sein de l'équipe. Classement de données		
9		30	Dimanche	Bamako (21h40) → Dakar (23h10) V7 705		
10	Octobre	1	Lundi	Concertation avec OMVS, MIA (10h00) Collecte de données		Etude du site (pont de Kidira) en compagnie de Direction de routes de la Province de Kaye
11		2	Mardi	Collecte et analyse de données		Étude du site (pont de Kidira)
12		3	Mercredi	Collecte et analyse de données		Collecte de données
13		4	Jeudi	Concertation avec OMVS, MIA, DNR, AATR (10h00) Collecte et analyse de données		Collecte de données
14		5	Vendredi	Concertation avec OMVS (12h00) Collecte et analyse de données		Collecte de données
15		6	Samedi	Discussion au sein de l'équipe. Classement de données		Bamako (21h40) → Dakar (23h10) V7
16		7	Dimanche	Discussion au sein de l'équipe. Classement de données		
17		8	Lundi	Classement de données, Elaboration du compte-rendu		
18		9	Mardi	Compte-rendu à JICA, ADJ (9h00), Départ de Dakar (23h00) AF719		
19		10	Mercredi	Arrivée à Paris (6h20) / Départ de Paris (19h05) JL406		
20		11	Jeudi	Arrivé à Tokyo (13h55)		

N.B.) ADJ: Ambassade du Japon

OMVS: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée)

MIA: Ministère des Infrastructures et de l'Assainissement

AATR: Agence Autonome des Travaux Routiers

DNR: Directeur National des Routes

Annexe 3

Liste des personnes concernées

Annexe 3 Liste des personnes concernées

Lundi 24 septembre

L'Ambassade du Japon au Sénégal

Mr. Hasama Hisanobu	Conseiller de l'Ambassade du Japon au Sénégal
Mr. Kakuda Takanari	Premier Secrétaire de l'Ambassade du Japon au Sénégal
Mr. Takazawa Akihiro	Premier Secrétaire de l'Ambassade du Japon au Sénégal
Mr. Higuchi Sei-ichi	Deuxième Secrétaire de l'Ambassade du Japon au Sénégal
Mr. Sugiyama Hiroki	Deuxième Secrétaire de l'Ambassade du Japon au Sénégal

Le Bureau de la JICA au Sénégal

Mr. Irei Eizen	Représentant Résident du Bureau de la JICA au Sénégal
Ms. Hayashi Emiko	Adjointe au Représentant Résident du Bureau de la JICA

Le Ministère des Infrastructures et de l'Assainissement : MIA

Mr. Habib SY	Ministre des Infrastructures et de l'Assainissement
Mr. Thierno GUYE	Directeur du Cabinet du MIA
Mr. Bougouna KOUTA	Conseiller Technique de la DTP du MIA
Mr. Yaya DIATTA	Chef Division Politique de Gestion des Routes de la DTP

Mercredi 26 septembre

Le Ministère de l'Équipement et des Transports : MET

Mr. Khalilou Bougounno SANGHO	Secrétaire Général du MET
Mr. Issa Hassimi DIALLO	Directeur National Adjoint des Routes du MET
Mr. Moussa N'DIAYE	Chef de Division Travaux, Contrôle et Technologie (DTCT)
Mr. Mamadou Naman KEITA	Chef de Division Etudes et Planification (DEP)
Mr. Almeïmoune ALI	Coordinateur du Projet de la DNR du MET
Mr. Boubacar KOITA	Chef de Projet Kita-Sékokoto
Mr. Cheick Oumar DOUMBIA	Mission de Contrôle Kita- Sékokoto, SOCETEC

Jeudi 27 septembre

Le Bureau de la Mission de Contrôle Kita-Sékokoto

Mr. Cheick Oumar DOUMBIA	Mission de Contrôle Kita-Sékokoto, SOCETEC
--------------------------	--------------------------------------------

La Préfecture du Cercle de KITA

Mr. Ibrahima Hamma TRAORE	Préfet du Cercle de KITA de la Région de Kayes
---------------------------	------------------------------------------------

Site pour le pont Balé

Mr. Amadou MALLE	Responsable de l'AGEROUTE du Tronçon Kita-Sékokoto
Mr. Nation KONE	Responsable de la Subdivision des Routes de KITA

Compagnons de Bamako

Mr. Issa Hassimi DIALLO	Directeur National Adjoint des Routes du MET
Mr. Almeïmoune ALI	Coordinateur du Projet de la DNR du MET

Vendredi 28 septembre

La Station de Carrière Bencassi de l'ATTM

Mr. Khalifa BERWEIGATT	Responsable de la Station de Carrière Bencassi de l'ATTM
Mr. Sall ZAHI	Opérateur de la Station

Le Bureau des Travaux Kita-Sékokoto de l'ATTM

Mr. Ely Ould SIDAHMED	Directeur des Travaux Kita-Sékokoto de l'ATTM
-----------------------	-----------------------------------------------

Lundi 1 octobre

La Direction des Travaux Publics : DTP / Le MIA

Mr. Bassirou GUISSÉ	Secrétaire Général du MIS
Mr. Gaflo NIANG	Conseiller Technique de la DTP du MIA
Mr. Malang FAÏY	Chef Division Planification et Programme de la DTP
Mr. Yaya DIATTA	Chef Division Politique de Gestion des Routes de la DTP
Mr. Karamoko TRAORE	Chef de projet de l'Agence Autonome des Travaux Routiers
Mr. Boubacar CAMARA	Chef Division Infrastructures et Transports de l'OMVS
Mr. Sugiyama Hiroki	Deuxième Secrétaire de l'Ambassade du Japon au Sénégal
Mr. Irei Eizen	Représentant Résident du Bureau de la JICA au Sénégal
Ms. Hayashi Emiko	Adjointe au Représentant Résident du Bureau de la JICA
Mr. Mamadou NDOME	Adjoint au Directeur des Programmes du Bureau de la JICA

Mardi 2 octobre

Le Bureau de la JICA au Sénégal

Mr. Irei Eizen	Représentant Résident du Bureau de la JICA au Sénégal
Mr. Mamadou NDOME	Adjoint au Directeur des Programmes du Bureau de la JICA

Mercredi 3 octobre

L'Agence Autonome des Travaux Routiers : AATR

Mr. Karamoko TRAORE	Chef de projet de l'Agence Autonome des Travaux Routiers
---------------------	----------------------------------------------------------

La DTP / Le MIA

Mr. Malang FAÏY	Chef Division Planification et Programme de la DTP
Mr. Yaya DIATTA	Chef Division Politique de Gestion des Routes de la DTP

Jeudi 4 octobre

La Salle de Réunion / Le MIA

Participants de la partie sénégalaise

Mr. Thierno GUYE	Directeur du Cabinet du MIA
Mr. Bougouna KOUTA	Conseiller Technique de la DTP du MIA
Mr. Malang FAÏY	Chef Division Planification et Programme de la DTP
Mr. Yaya DIATTA	Chef Division Politique de Gestion des Routes de la DTP
Mr. Karamoko TRAORE	Chef de projet de l'AATR

Annexe 4

Procès-verbal des discussions

(Mémorandum)

**Annexe 4 Procès-verbal des discussions
(Memorandum • Procès-verbal de la réunion de restitution des études)**

Mémemorandum

Dans le cadre du Projet de Construction des Ponts sur le Corridor du Sud, une mission d'étude a été envoyée pour la revue de la mise en oeuvre du Projet. Pour ce qui est de l'exécution de l'aménagement du pont de Balé qui fait l'objet du présent Projet, l'équipe d'ingénieur-conseil et le représentant de la Direction Nationale des Routes (DNR) ont convenu des points mentionnés ci-dessous. Sur la base de ces points arrêtés, la Mission d'étude fera l'analyse au Japon et rédigera un rapport qui sera soumis à la partie malienne vers le mois de janvier 2008.

1. Programme de l'aide financière non remboursable du Japon

La Mission d'étude a expliqué de nouveau à la partie malienne le programme de l'aide financière non remboursable du Japon et la partie malienne en a pris acte.

2. Etendue de la coopération japonaise dans l'aménagement du pont de Balé

Les deux parties ont convenu et arrêté de l'étendue du présent Projet indiquée ci-dessous et la partie malienne a validé de nouveau le plan de conception du pont de Balé, présenté par la Mission d'étude. Par ailleurs, la partie malienne a déjà entamé la coordination entre le présent Projet et le projet d'aménagement routier.

Etendue du présent Projet (Pont de Balé)

(1) Construction du pont de Balé (Longueur de projet : 110,5 m)

(2) Voies d'accès

• Longueur

Du côté de la rive gauche : 16,10 m (Point de jonction avec le projet d'aménagement routier : PK.237 + 045)

Du côté de la rive droite : 13,55 m (Point de jonction avec le projet d'aménagement routier : PK.237 + 185)

• Altitude des points de jonction avec le projet d'aménagement routier

Du côté de la rive gauche : 255,218 (Point de jonction avec le projet d'aménagement routier : PK.237 + 045)

Du côté de la rive droite : 255,636 (Point de jonction avec le projet d'aménagement routier : PK.237 + 185)

• Revêtement : Enduit superficiel bicouche

(3) Installations accessoires

Marquages au sol, Poteaux indicateurs, etc.

RW 

3. Tâches à la charge de la partie malienne pour la construction du pont de Balé

(1) Aménagement de la voie d'acheminement des matériaux et matériels des travaux jusqu'au site du pont de Balé,

a) Voie d'acheminement

En ce qui concerne le tronçon Kita-Balé, la voie d'acheminement (la largeur, la structure, etc.) est bien faite. Cependant, lors de la visite conjointe sur le site le 27 septembre 2007, les deux parties ont constaté quelques endroits dégradés par les fortes pluies de 2007 et une pente un peu forte qui se situe à la rive gauche d'un ouvrage de franchissement (PK.247 + 700). La partie malienne s'est engagée à réparer ces endroits dégradés par les pluies et à adoucir la pente un peu forte avant la fin décembre 2007, ainsi qu'à maintenir cette voie d'acheminement en bon état jusqu'à la fin de construction du pont de Balé.

b) Ouvrages d'art de franchissement

Lors de la visite conjointe sur le site le 27 septembre 2007, les deux parties ont constaté qu'il n'y a pas d'ouvrages de franchissement (radiers) permettant de traverser un petit cours d'eau ou des terrains marécageux aux endroits PK.248 + 800 et PK.249 + 400. La partie malienne s'est engagée à aménager ces deux endroits avant la fin décembre 2007, en aménageant un radier, etc., qui permet de franchir les points d'eau toute l'année.

c) Aménagement du pont de Bakoye

Les deux parties ont constaté que les travaux d'aménagement du pont de Bakoye se poursuivent très bien. Lors de la visite conjointe sur le terrain le 27 septembre 2007, l'entreprise ATTM, chargée de ces travaux, a coulé le béton de la 5^{ème} travée de la dalle du tablier du pont. La partie japonaise a mesuré la largeur du pont qui est conforme aux engagements du gouvernement du Mali. Le pont sera livré à la circulation le 31 octobre 2007.

(2) Aménagement et entretien convenable des routes pour le transport interne des matériaux et matériels de construction,

La partie malienne s'est engagée à effectuer l'entretien convenable des routes, comprenant le tronçon indiqué (1) ci-dessus, destinées au transport interne des matériaux et matériels de construction, de manière à assurer la circulation stable durant toute l'année. Par ailleurs, en cas de problèmes causés pendant les travaux de construction du pont de Balé, la partie malienne prendra des mesures nécessaires promptement.

(3) Mise à disposition des terrains nécessaires aux travaux de construction pour les chantiers : le dépôt de matériaux et matériels, les installations comme centrale à béton, les bureaux de site, etc.

La Mission d'étude a présenté à la partie malienne les plans des terrains nécessaires aux chantiers : les dépôts de matériaux et matériels, les installations comme centrale à béton, les bureaux de site, etc., lors des travaux de construction. La partie malienne s'est engagée à acquérir et mettre à disposition ces terrains.

(4) Prise en charge des commissions bancaires lors de l'ouverture d'un compte bancaire au Japon (Arrangement Bancaire),

RW 

- (5) Mesures concernant l'exonération des droits de douane, le dédouanement et le transport interne des matériaux et matériels du présent Projet,
- (6) Exonération des taxes et des droits de douanes pour les ressortissants japonais lors de l'achat des biens ou des services nécessaires à l'exécution du présent Projet,
- (7) Mesures légales concernant l'entrée et le séjour au Mali et au Sénégal, et le passage libre de la frontière Mali-Sénégal des ressortissants japonais impliqués dans le présent Projet,
- (8) En cas de besoin, obtention ou délivrance des autorisations et certificats nécessaires pour l'exécution du présent Projet (par ex., pour assurer les terrains pour les ouvrages temporaires, les fouilles d'emprunt et les décharges),
- (9) Utilisation, exploitation et gestion adéquates des ouvrages après la construction (y compris les voies d'accès),
- (10) Coopération pour résoudre les problèmes qui pourraient être causés avec les habitants ou des tiers dans le cadre du présent Projet,
- (11) Prise en charge des dépenses nécessaires dans le cadre du présent Projet autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable du Japon.

4. Structure de l'organigramme d'exécution

La Direction Nationale des Routes (DNR) dont l'organigramme est annexé est l'organisme d'exécution de la partie malienne. D'autre part, la Direction Régionale des Routes de Kayes et la Subdivision des Routes de Kita s'occupent de la gestion et de l'entretien du pont de Balé. Leurs organigrammes sont aussi annexés au Mémoire.

5. Hauteur de passage libre du pont de Bafing

La partie malienne a confirmé la position du Gouvernement du Mali (référence Lettre No. 00919 / MET-SG du 31 août 2007 et Lettre Confidentielle No. 0139 / MMEE-SG du 06 septembre 2007) demandant à la partie japonaise et à l'OMVS le maintien du tirant d'air du pont de Bafing à 4,0 m. Pour ce qui est du pont de Bakoye, la partie malienne a rappelé que les travaux d'élargissement du pont sont terminés, conformément aux engagements du Mali dans le Procès-verbal du 05 décembre 2006.

Le représentant de l'OMVS, présent à la réunion technique, tenue à Dakar le 04 octobre 2007, a pris acte de cette information. L'OMVS adressera à la partie malienne une lettre de confirmation qui sera transmise à la partie japonaise.

Z.W



Fait à Dakar, le 04 octobre 2007



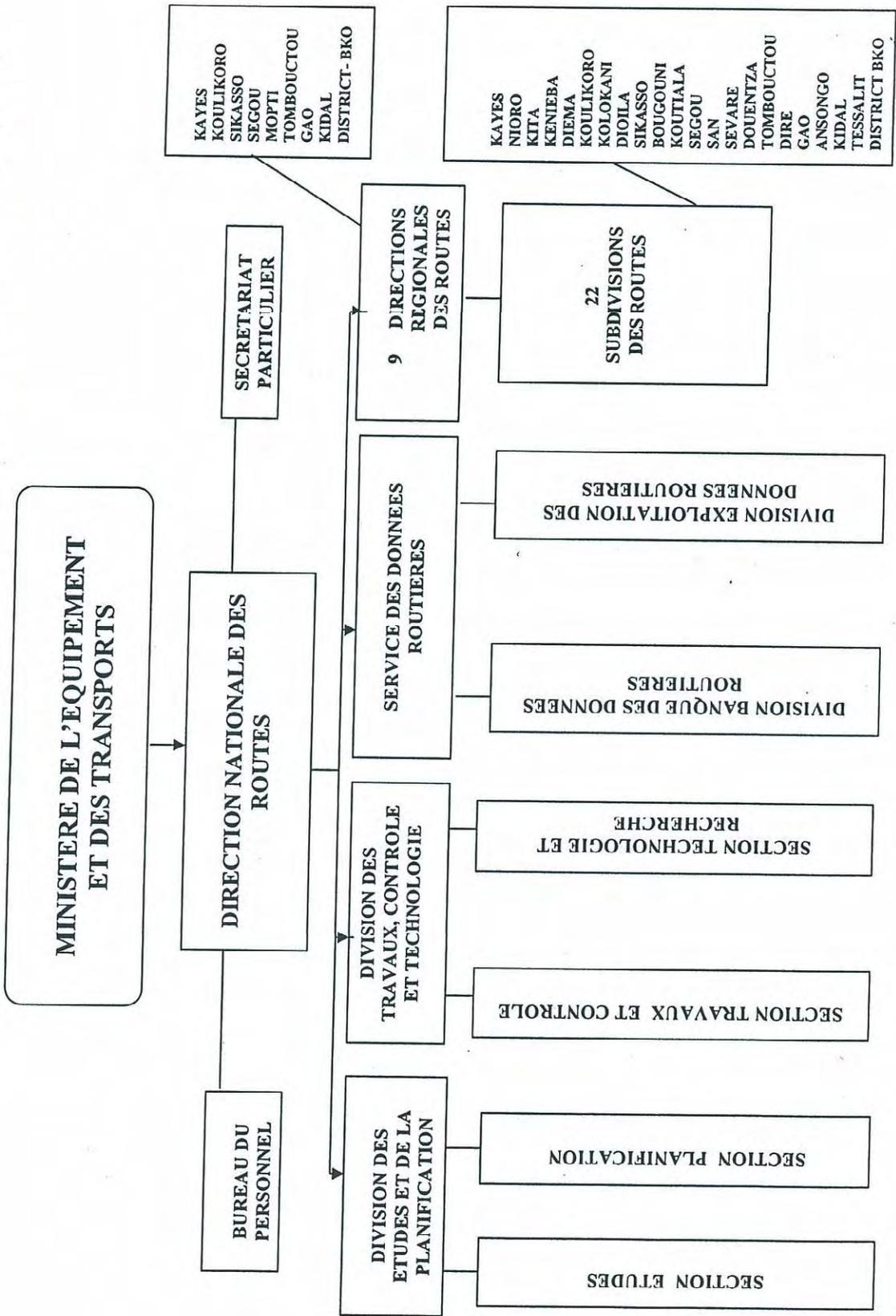
Ryohei Watanabe
Chef du Projet
Etude pour la revue de la mise en oeuvre du
Projet, Japon



Issa Hassimi Diallo
Directeur National Adjoint des Routes
Ministère de l'Équipement et des Transports
République du Mali

FW

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION NATIONALE DES ROUTES (DNR)



KAYES
 KOULIKORO
 SIKASSO
 SEGOU
 MOPTI
 TOMBOUCTOU
 GAO
 KIDAL
 DISTRICT-BKO

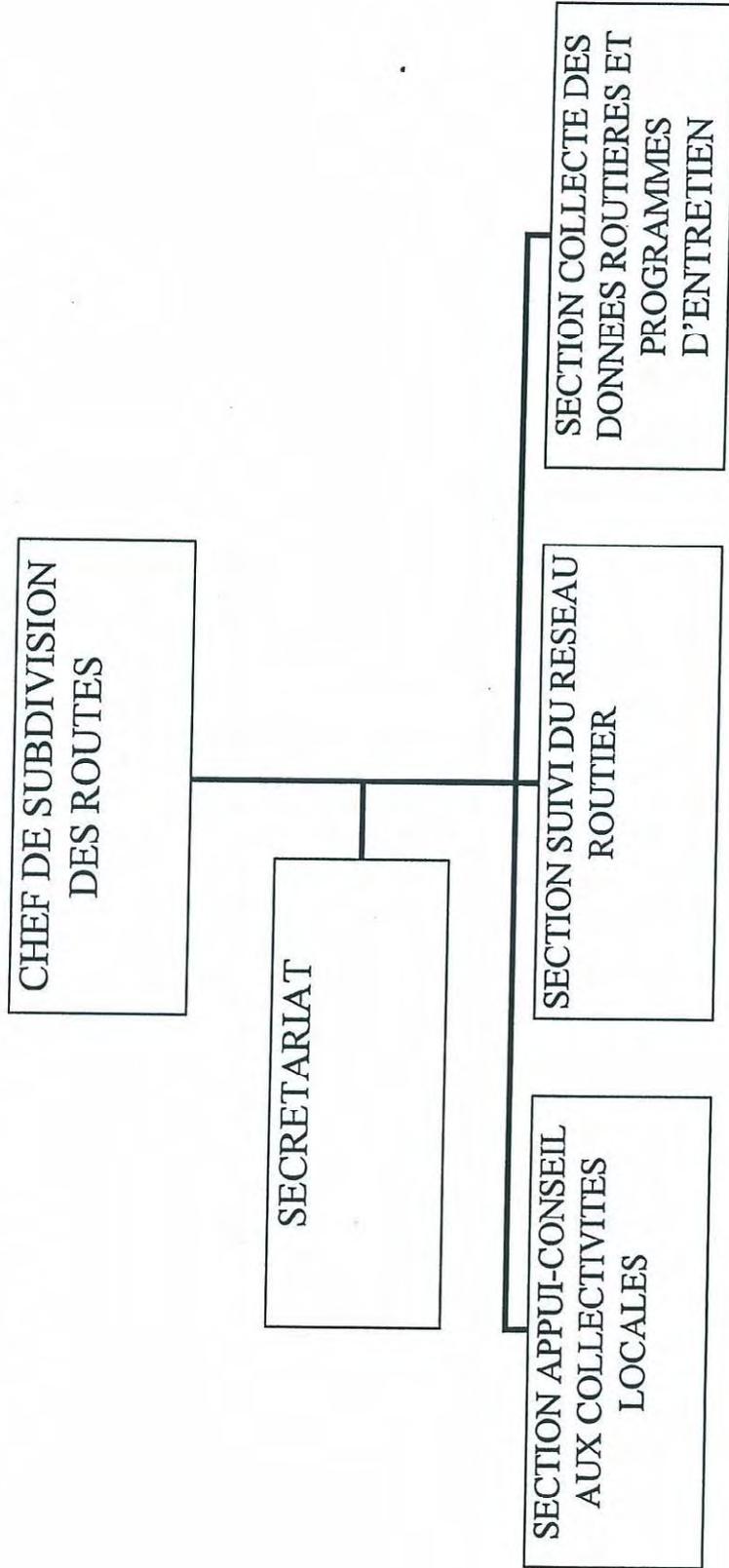
KAYES
 NIORO
 KITA
 KENIEBA
 DIEMA
 KOULIKORO
 KOLOKANI
 DIOILA
 SIKASSO
 BOUGOUNI
 KOUTIALA
 SEGOU
 SAN
 SEVARE
 DOUENTZA
 TOMBOUCTOU
 DIRE
 GAO
 ANSONGO
 KIDAL
 TESSALIT
 DISTRICT BKO

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS
-.-.-.-.-
DIRECTION NATIONALE
DES ROUTES

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

3

ORGANIGRAMME DE LA SUBDIVISION DES ROUTES DE KITA



PROCES – VERBAL

DE LA REUNION DE RESTITUTION DES ETUDES DU PONT DE FALEME, PONT FRONTALIER SITUE SUR LE CORRIDOR DAKAR – BAMAKO PAR LE SUD

Dans le cadre de l'exécution de l'étude de concept de base du projet de construction du pont de Falémé, une réunion de restitution de la mission des experts de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) s'est tenue le 04 Octobre 2007 à Dakar dans la salle de conférence du Ministère des Infrastructures et de l'Assainissement (MIA). Elle a regroupé les experts du Sénégal, du Mali et de l'OMVS.

La réunion a été présidée par Monsieur Thierno Mademba Gaye, Directeur de Cabinet du MIA.

La liste de présence est jointe en annexe.

En ouvrant les travaux, Monsieur Thierno Mademba Gaye Directeur de Cabinet, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation malienne, a émis le vœu de voir le projet de construction du pont de Falémé se réaliser dans les meilleurs délais pour permettre l'intégration régionale.

Dans ce cadre, Mr WATANABE chef de projet a rappelé que les objectifs de la mission portaient sur :

- 1) La confirmation de l'état d'avancement des travaux routiers du corridor pour la construction du pont de Balé;
- 2) Les échanges sur les caractéristiques du pont sur la Falémé et particulièrement sur la hauteur du tirant d'air.

S'agissant du premier point, la mission a, sur la base des informations reçues des deux pays, exprimé sa satisfaction sur l'état d'avancement des projets de ponts.

Concernant le pont sur la Falémé, la partie sénégalaise a fait part des résultats des discussions avec la partie japonaise sur le tirant d'air à retenir. Les préoccupations des différentes parties ont été marquées sur :

- Le tirant d'air à adopter définitivement pour la conception du pont de Falémé en concertation avec l'OMVS et les Etats concernés (Mali, Sénégal), en prenant en considération les projets en cours et futurs de l'OMVS.

yo Pw

- La prise en compte du tirant d'air du pont de Kidira, ouvrage situé en aval sur le même affluent en l'occurrence la Falémé. Cet ouvrage pourrait servir d'élément de comparaison et de justification de toute modification du tirant d'air qui pourrait intervenir. Selon les informations reçues, cet ouvrage a été construit par le Mali en 1994 un tirant d'air de 4.0m.

Le représentant de l'OMVS a salué l'esprit de la réunion du 4 octobre 2007 qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la bonne collaboration entre l'OMVS et les Etats membres. Il a confirmé à la mission de la JICA chargée de l'étude des ponts que les informations sur les tirants d'air, communiquées par l'OMVS dans sa correspondance n° 1264 du 05 septembre 2007 (note technique jointe), ne sont que des suggestions et ne constituent pas des normes car n'ayant pas été adoptées par le Conseil des Ministres de l'OMVS et par conséquent elles ne s'imposent pas aux Etats membres de l'OMVS.

La délégation du Mali a tout d'abord salué la rencontre de ce jour et a tout de même déploré le fait de n'avoir pas été conviée à la rencontre du 31 Août 2007 qui a regroupé la partie sénégalaise et l'OMVS sur la question du tirant d'air du pont de Falémé. Elle a émis le souhait qu'une telle démarche soit corrigée à l'avenir pour permettre au Comité Technique de Suivi des ponts (Mali, Sénégal) de jouer son rôle. Les deux parties malienne et sénégalaise ont convenu de la nécessité d'une concertation mutuelle.

Elle a ensuite insisté sur la célérité que doit connaître l'étude et la mise en œuvre des travaux de construction des ponts, eu égard à l'état d'avancement des projets routiers situés sur le corridor. C'est pourquoi, il a souhaité que l'OMVS prenne en compte les caractéristiques des ouvrages existants construits avant la parution de la Charte des eaux en 2002, dans l'élaboration de ses projets de navigations.

La délégation du Mali a également rappelé que la Cellule Nationale de l'OMVS et la Direction Nationale de l'Hydraulique ont toujours été associées au processus de dimensionnement des ponts au Mali.

La partie Sénégalaise a rappelé l'essentiel des discussions avec la JICA concernant le tirant d'air du pont de Falémé et a surtout insisté sur la nécessité de trouver une solution consensuelle qui prend en compte les projets existants et futurs.

YD ZILW
Page 2 sur 4

A l'issue des échanges des points de vue, il a été arrêté ce qui suit :

- 1) Etant donné que le pont sur la Falémé sera construit sur le même affluent que celui des ponts existants à Kidira (pont routier et pont ferroviaire), la hauteur du tirant d'air la plus faible de ces deux ouvrages de Kidira sera appliquée au pont de la Falémé. Toutefois, le tirant d'air maximum du pont de Falémé ne dépassera pas 5 mètres.
 - 2) Une mission conduite par l'OMVS et comprenant les experts des deux pays se rendra sur les sites des deux ponts de Kidira pour y relever la hauteur réelle des tirants d'air. Cette mission rédigera un rapport circonstancié qui sera adressé aux deux Etats pays au plus tard le 31 Octobre 2007.
- Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et de l'Assainissement (MIA) du Sénégal en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OMVS, adressera dans ce sens une correspondance au Haut Commissaire de l'OMVS.
- 3) Les deux Etats transmettront à la JICA un avis consensuel définitif sur la hauteur du tirant d'air à retenir pour le pont Falémé après la confirmation de l'OMVS au plus tard le 15 Novembre 2007.
 - 4) Les deux Etats prendront en compte toutes les modifications portant sur le tracé routier et engendrées par l'augmentation de la hauteur du tirant d'air
 - 5) Dans le cadre de la collecte de données, la JICA a demandé à l'OMVS de lui fournir toutes les informations techniques relatives aux projets de construction des barrages de Gourbassi et Moussala, et tout autre projet situé dans la zone d'influence de la Falémé.
 - 6) Le représentant de l'OMVS a confirmé que la longueur de la travée centrale retenue dans le projet de pont de la Falémé est suffisante pour la navigation.

La partie malienne a transmis à la partie sénégalaise les salutations cordiales de Monsieur Hamed Diané SAMEGA, Ministre de l'Equipement et des Transports du Mali à son ami et frère Monsieur Habib SY, Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et de l'Assainissement du Sénégal

Le Directeur de Cabinet, au nom du Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et de l'Assainissement du Sénégal, a saisi cette opportunité pour adresser ses vives félicitations et ses encouragements au nouveau Ministre de l'Equipement et des Transports du Mali.

Yd R.W. 

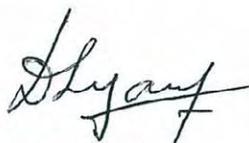
Page 3 sur 4

Les deux parties malienne et sénégalaise ont salué la disponibilité et l'esprit de collaboration dont la JICA a fait preuve dans la conduite du projet de construction des ponts sur le corridor Bamako-Dakar par le sud.

Enfin, la Délégation du Mali et la mission de la JICA ont réitéré leurs remerciements à l'endroit de la partie sénégalaise pour la chaleur de l'accueil et l'attention toute particulière dont elles ont fait l'objet durant leur séjour à Dakar.

Fait à Dakar, le 05 octobre 2007

**Pour la partie sénégalaise
Le Directeur des Travaux
Publics, pi**



Yaya Diatta

**Pour la partie malienne
Le Directeur National Adjoint des
Routes**



Issa Hassimi Diallo

Pour la mission JICA



R. WATANABE



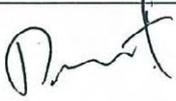
Le 04/10/2007

Liste des Personnes présentées dans une réunion ou une entrevue (en lettres d'imprimerie)

Nom et Prénom	Nom du Ministère ou Organisation	Fonction ou Qualité
✓ R. WATANABE	Mission japonaise	Chef de Projet
✓ Y. AOKI	« «	Conception du Pont
✓ G. SUBUKE	, «	Interprète
✓ HAYASHI, Emiko	JICA	Administrateur de programme
✓ NDOME Mamadou	JICA	Chargé de Programmes
✓ Moriba KONE	Ministère des Mines de l'Énergie et de l'Eau Mali	Expert Ingénieur des Transports
✓ Issa Hassim Diello	Direction Nationale des Ponts, Routes, H. Bq et Transports	Directeur Adjoint
✓ TRAORE Karamoko	AATR	chargé de projets
✓ FATY Malang	DTP/MIA	Chief Division Chef Projet
✓ Yaya DIATTA	MIA/DTP	chef DPORS DTPi
✓ Boubacar CAMARA	OTVS/H.C.	Chief Division Infrastructure et Transport
○ Ndiaga SECK	DTGC	Conducteur de Travaux Géodésiques

Y. F. R. W.

Liste des Personnes présentées dans une réunion ou une entrevue (en lettres d'imprimerie)

Nom et Prénom	Nom du Ministère ou Organisation	Fonction ou Qualité
○ Papa Goumbou LO	MIA / CEREEQ	DG
✓ SUGIYAMA Hiroki	Amb JPN	2 ^e sec
✓ KOUTA Bayouma	MIA / CTZ	CTZ
✓ GAYE Thierno	MZA	

y) S RW

Annexe 5

Liste des documents collectés

Annexe 5 Liste des documents collectés

Nom d'Etude : Etude pour la revue de la mise en œuvre du projet de construction des ponts sur le corridor du sud en République du Mali et en République du Sénégal

N°	Désignation	Nature	Original Copie	Source	Date
1	TRAVAUX DE PREPARATION POUR LA RESTITUTION AU 1 :20000	Feuille	Copie	OMVS	—
2	CARTE DU RESEAU D'INTERCONNEXION 110 ET 220 KV	Feuille	Copie	OMVS	—
3-1	ETUDE DE PREINVESTISSEMENT POUR LA REGULARISATION DU FLEUVE SENEGAL PROJET D'UN SYSTEME DE CONTROLE DES DEBITS DANS LE BASSIN DU HAUT-SENEGAL VOLUME1B : REPPORT DE SYNTHESE	Document	Copie	OMVS	1970
3-2	VOLUME7 : AMENAGEMENTS DE GOURBASSI, MANANTALI ET BOUREYA	Document	Copie	OMVS	1970
3-3	VOLUME8 : AMENAGEMENTS NON RETENUS	Document	Copie	OMVS	1970
4	AMENAGEMENT DU FLEUVE SENEGAL POUR LA NAVIGATION APPEL D'OFFRES BATEAUX POUR LA DIRECTION DE LA VOIE NAVIGABLE (TOME3, 4)	Document	Copie	OMVS	—